MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE ARRONDISSEMENT: Mende CANTON: Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 13/04/2021 Recu en préfecture le 13/04/2021

ID: 048-214800914-20210412-10_2021-DE

Affiché le

Nombre de conseillers en exercice 7 de présents de votants 7

Nº 10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE

L'EXERCICE 2020 : BUDGET AEP

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à 14 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs Josyane PAGES, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Valérie CHAYLA

Etaient absents:

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de

+ 43 203.03 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement
- a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou (déficit)

+3 687.62 €

+43 203.03 €

+46 890.65 €

dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif:

c. Résultats antérieurs de l'exercice

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : $d_1 = a_1 + c_2$ (1)

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement

+7 174.86 €

f. Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement = e + f

0.00 €

AFFECTATION(2) = d.

+46 890.65 €

- 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)
 - 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)

0.00€

3) Report en exploitation R 002

+46 890.65 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture 12/04/2021

> A Marchastel , le 12/04/2021 Le Maire

de la publication le